

Compte-rendu sommaire

Présents : Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Madame MATTIA-TALBOT Myriam, Monsieur GUYON Laurent, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Monsieur BAILLON Yannick, Madame ALBRECHT Carmen, Monsieur PEREIRA Rogério, Monsieur THUSY Fabrice (par visio), Monsieur GUDIN Pascal, , Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick

Absent(es) excusé(es) : Monsieur DAUDIN René (donne pouvoir à Mme MATTIA-TALBOT) Madame WIELGOSIK Aurore (donne pouvoir à Monsieur JACQUET David), Madame CHEVOLOT Laurence (donne pouvoir à Madame MUGNER Céline). Madame HUGUET Catherine (donne pouvoir à Monsieur GUDIN Pascal)

Secrétaire de séance : Monsieur THUSY

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

Ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- +Inscription du chemin de croix au titre des monuments historiques
- +Demande de subvention exceptionnelle : association billard

1/ Maîtrise d'œuvre vidéoprotection

La commune d'Artenay a pour projet la mise en place de la vidéoprotection.

Elle a la possibilité de faire se faire assister dans l'étude d'implantation, pour la rédaction du dossier de consultation aux entreprises, l'analyse des offres, rédaction de la demande d'autorisation préfectorale,
La commission sécurité s'est réunie afin de présenter la société.

Le Maire présente le devis de la société SURLEASE d'un montant de 8 860.00 € H.T.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** de réaliser les travaux pour la mise en place de la vidéoprotection sur la commune
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis afin d'être assister pour le dossier de la vidéoprotection.

2/ Vidéoprotection : demande de subventions

La commune d'Artenay a pour projet la fourniture et la mise en place d'un système de vidéoprotection.

Le Maire présente un devis estimatif d'un montant de 182 390.77 € H.T. pour l'installation d'environ 50 caméras, auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre d'un montant de 8 860 € H.T.

Le maire expose le plan de financement de l'opération

DEPENSES

Maîtrise d'œuvre	8 860 € H.T.
Travaux mise en place caméras	182 390.77 € H.T.
TOTAL DES DEPENSES	191 250,77 € H.T.

RECETTES

Département 50 %	95 625.38 €
Etat (FIPD) 30 %	57 375.23 €
Autofinancement	38 250.16 €
TOTAL DES RECETTES	191 250.77 €

Afin de mener à bien ce projet, la commune d'Artenay peut solliciter des subventions auprès du Département dans le cadre du volet 3 ainsi que de l'état dans le cadre du FIPD.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- + Approuve le plan de financement
- + Autorise le maire à lancer la consultation auprès des entreprises
- + Sollicite une subvention auprès du Département dans le cadre du volet 3
- + Sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FIPD

3/ Affaires diverses

A/ Inscription du chemin de croix au titre des monuments historiques

Le Département du loiret propose de faire inscrire le chemin de croix afin de pouvoir bénéficier de subventions lors d'une prochaine restauration.

Considérant l'intérêt des 14 tableaux composant le chemin de croix conservé dans l'église d'Artenay et propriété de la commune, il est décidé de solliciter les services compétents de l'Etat et d'autoriser l'inscription au titre des monuments historiques des œuvres détaillées ci-après :

- *Jésus est condamné à mort*, André Joseph Bodem, huile sur toile, dimensions (hors cadre) : hauteur : 160 cm, larg. : 95 cm, 19^e siècle
- *Jésus est chargé de sa croix*; André Joseph Bodem, huile sur toile, dimensions (hors cadre) : hauteur : 160 cm, larg. : 95 cm, 19^e siècle
- *Jésus tombe pour la première fois sous le poids de la croix*; André Joseph Bodem, huile sur toile, dimensions (hors cadre) : hauteur : 160 cm, larg. : 95 cm, 19^e siècle
- *Jésus rencontre sa mère*; André Joseph Bodem, huile sur toile, dimensions (hors cadre) : hauteur : 160 cm, larg. : 95 cm, 19^e siècle
- *Simon de Cyrène aide Jésus à porter sa croix*; André Joseph Bodem, huile sur toile, dimensions (hors cadre) : hauteur : 160 cm, larg. : 95 cm, 19^e siècle
- *Sainte Véronique essuie le visage de Jésus*, André Joseph Bodem, huile sur toile, dimensions (hors cadre) : hauteur : 160 cm, larg. : 95 cm, 19^e siècle
- *Jésus tombe pour la deuxième fois*; André Joseph Bodem, huile sur toile, dimensions (hors cadre) : hauteur : 160 cm, larg. : 95 cm, 19^e siècle
- *Jésus console les filles de Jérusalem*; André Joseph Bodem, huile sur toile, dimensions (hors cadre) : hauteur : 160 cm, larg. : 95 cm, 19^e siècle
- *Jésus tombe pour la troisième fois* ; André Joseph Bodem, huile sur toile, dimensions (hors cadre) : hauteur : 160 cm, larg. : 95 cm, 19^e siècle
- *Jésus dépouillé de ses vêtements* ; André Joseph Bodem, huile sur toile, dimensions (hors cadre) : hauteur : 160 cm, larg. : 95 cm, 19^e siècle
- *Jésus est cloué sur la croix*, André Joseph Bodem, huile sur toile, dimensions (hors cadre) : hauteur : 160 cm, larg. : 95 cm, 19^e siècle
- *Jésus meurt sur la croix*, André Joseph Bodem, huile sur toile, dimensions (hors cadre) : hauteur : 160 cm, larg. : 95 cm, 19^e siècle
- *Jésus descendu de la croix et son corps est remis à sa mère (Déploration)*; André Joseph Bodem, huile sur toile, dimensions (hors cadre) : hauteur : 160 cm, larg. : 95 cm, 19^e siècle
- *Jésus mis au tombeau*, André Joseph Bodem, huile sur toile, dimensions (hors cadre) : hauteur : 160 cm, larg. : 95 cm, 19^e siècle

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer toutes pièces s'y rapportant.

B/ Demande de subvention exceptionnelle : association billard

L. GUYON et B. DREUX quittent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Suite au déménagement de l'association billard, il a été présenté un devis d'un montant de 1260€, correspondant à la mise à niveau des 3 tables.

M. le Maire propose 3 participations : 50% (630€), 70% (882€) ou 80% (1008€)

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (2 voix pour 50 %, 3 voix pour 70 %, 10 voix pour 80 %) des membres présents :

- **décide** d'octroyer une subvention d'un montant de 1 008 €

C/ Certificat administratif

Le Maire informe les élus qu'un certificat administratif a été signé afin d'effectuer un virement de crédits pour mandater un prélèvement FPIC (Compte 739223 : + 2 200 € - Compte 022 : - 2 200 €)

D/ Point COVID

Campagne de vaccination par le Département : 20 Artenaysien.ne.s ont été vaccinés. 100 % des personnes inscrites sont venues.

Les communes de l'ancien canton ont également pu se faire vacciner.

A partir du 15 mars, les personnes pourraient se faire vacciner en pharmacie. Cependant la pharmacie MERLET n'a pas encore eu d'information à ce sujet.

Un des trois Docteur d'Artenay vaccine les 50-65 ans.

Pour les personnes vulnérables, celles-ci peuvent se faire vacciner à l'hôpital à la Source, muni d'une attestation du médecin.

- Annulation du vide grenier : le JCRA a décidé de ne pas organiser le vide grenier
- Cérémonie du 19 mars : conditions similaires à la cérémonie du 11 novembre. La cérémonie se tiendra le vendredi 19 mars à 17 h 30.
- Tour du Loiret : suite à une réunion avec le département, possibilité d'avoir 5 boucles avec arrivée sur Artenay.

Une partie de la D2020 sera neutralisée afin que la course de vélo se fasse l'après-midi.

En fonction des restrictions sanitaires, le parcours de la course pourrait être modifié.

Le comité du Tour du Loiret attend fin mars pour prendre la décision d'annuler ou non la course.

E/ Travaux élargissement autoroute A10 entre les bifurcations avec l'A19 et l'A71

Fermeture de l'A10 dans la nuit du 26 au 27 mai.

F/ Projet Sherlock's Home Collège d'Artenay

Ce projet sera soutenu par le Pays Loire Beauce courant avril-mai

Les collégiens pourront, par le biais de jeux de société, réfléchir sur les différentes énergies.

TOUR DE TABLE

Annick CLEMENT : Nouvelle émission à Vag FM : Carine DAUDIN, responsable de la bibliothèque, proposera une fois par mois une liste de livres. Par ce biais, la bibliothèque sera mise en avant